

Titre	Convention Adoption de 1993 : Rapport sur les ateliers de suivi post-adoption dirigés par les États
Document	Doc. prél. No 7C de février 2026
Auteur	Comité directeur
Point de l'ordre du jour	Point III.1.a
Mandat(s)	C&D No 27 du CGAP 2023
Objectif	Faire un rapport sur les ateliers post-adoption dirigés par l'État
Mesures à prendre	Pour décision <input type="checkbox"/> Pour approbation <input type="checkbox"/> Pour discussion <input type="checkbox"/> Pour action / achèvement <input type="checkbox"/> Pour information <input checked="" type="checkbox"/>
Annex	Mandat du Comité directeur (en anglais uniquement)
Document(s) connexe(s)	- Doc. prél. No 5A de janvier 2023 – pour CGAP 2023 - Doc. prél. No 7D de janvier 2025 – pour CGAP 2025

Table des matières

I.	Introduction	1
II.	Atelier décembre 2025	1
III.	Proposition soumises au CAGP	1
	ANNEXE.....	2

Convention Adoption de 1993 : Rapport sur les ateliers de suivi post-adoption dirigés par les États

I. Introduction

- 1 À la suite de la réunion de mars 2023 du Conseil sur les affaires générales et la politique (CAGP), un Comité directeur pour l'organisation d'ateliers virtuels sur les services post-adoption a été créé.
- 2 Les États suivants sont membres du Comité directeur : Australie, Vietnam, Togo, Sénégal, Italie, Colombie, États-Unis et Canada. Le Canada a été invité par les membres à président du Comité et continue d'exercer ce rôle.
- 3 De mai 2023 à février 2026, le Comité directeur a tenu ses réunions en ligne. Les membres du Comité directeur ont défini et se sont entendus sur le mandat lors de la première réunion (voir ANNEXE 1)
- 4 Lors de sa réunion de 2025, le CGAP a soutenu l'organisation d'un ou deux ateliers virtuels supplémentaires sur les services post-adoption, à coordonner conjointement entre les États d'origine et les États récepteurs, et a noté que le Comité directeur ferait rapport au CGAP en 2026.

II. Atelier de décembre 2025

- 5 Le troisième atelier virtuel a eu lieu le 10 décembre 2025 et a été organisé par le Comité directeur. Le Comité a introduit un nouveau format d'atelier conçu pour favoriser les échanges et le partage des meilleures pratiques entre les États.
- 6 Le Canada a animé l'atelier et guidé la discussion en anglais et en français. La plateforme Zoom a été utilisée avec la fonction de transcription automatique. Les représentants des États ont été invités à contribuer dans l'une des trois langues officielles de la Conférence de La Haye.
- 7 Les discussions entre États ont porté sur la définition et la compréhension des ruptures d'adoption, les pratiques de suivi et de la collecte de statistiques pertinentes, ainsi que les stratégies et mesures de soutien pour atténuer ou prévenir les ruptures d'adoption.
- 8 Le niveau de participation a témoigné de l'intérêt sur le sujet discuté. Au total, plus de 120 participants des États d'origine et des États récepteurs ont participé à l'atelier.
- 9 À la suite de l'atelier virtuel, un sondage de satisfaction a été transmis aux représentants des États afin de recueillir leurs commentaires sur la transcription des interventions. Dans l'ensemble, les participants ont exprimé leur satisfaction quant à l'utilisation de cet outil, notant qu'une attention particulière devrait être portée au débit de la parole afin d'en améliorer la performance. Les représentants des États ont également été invités à partager leurs points de vue sur le nouveau format d'atelier, conçu pour favoriser l'échange et la discussion. Ils ont exprimé un haut niveau de satisfaction à l'égard de cette approche.

III. Proposition pour le CGAP

- 10 Le Comité directeur propose les C&D suivantes à l'attention du CAGP :
Le CAGP prend note du rapport du Comité directeur concernant l'organisation d'ateliers virtuels consacrés aux services post-adoption dans le cadre de la Convention Adoption de 1993. Le CGAP soutient la tenue d'un ou deux ateliers virtuels supplémentaires sur les services post-adoption organisés par les États, en vue de soumettre un rapport supplémentaire au CGAP en 2027.

ANNEXE

Steering Committee Terms of Reference

- 1 As per the conclusions of the 5th Special Commission on the 1993 Hague Convention on Protection of Children and Co-operation in Respect of Intercountry Adoption, a Steering Committee is to be set up to facilitate the organization of State-led workshops on post-adoption services in order to allow interested Contracting Parties to share their experiences and practices.

A. Mandate and role

- 2 The purpose of the SC (SC) is to facilitate the organization and timing of State-led virtual workshops on post-adoption services, which should involve the participation of persons with lived experience. The SC may also propose ideas for the content and the format of the workshops.

B. Membership

- 3 Colombia, Senegal, Togo, Australia, Italy, the United States of America, Vietnam and Canada have agreed to participate in the SC. At the first SC meeting, it was agreed that Canada would take on the role of the chair. If this commitment becomes too labor-intensive for Canada to fulfil by themselves, the SC can discuss the possibility of a rotation.
- 4 The Permanent Bureau may support the SC and the workshops, for example, by providing their insights on the workshops and by acting as a conduit for e-mail communications from the SC or the States hosting the virtual workshops and the Central Authorities of the Contracting Parties.

C. Meetings

- 5 At the first SC meeting it was agreed that meetings would follow soon after each virtual workshop. For 2023, only two meetings will be feasible (June and last quarter of 2023). After the first virtual workshop, an email will be sent to all States to determine their interest in hosting a virtual workshop. Based on this feedback, the SC will develop a schedule of virtual workshops and subsequent SC meetings.
- 6 The meetings will take place virtually and discussions will be conducted primarily in English. Participants may intervene in either French or Spanish and their interventions will be summarised in the other two languages during the videoconference.

D. Reporting

- 7 The SC will report to the Council on General Affairs and Policy on the outcome of the workshops in 2025. It may recommend drafting a possible document on post-adoption services, the nature of which will be determined at that time. The SC could send out a very short survey after each workshop to find out what the participants felt worked well or not and to get a sense of how useful the workshop was. This feedback will be useful when it comes to drafting the report for the Council of General Affairs and Policy. It might also be helpful if every Steering Committee member shares their feedback following the workshops to feed into the final report.